



## Quand la Direction TER dépose une DCI aux Organisations Syndicales... À quand le dépôt d'un préavis !

**Vendredi 26 février 2021**, la direction du TER en a surpris plus d'un. Non pas en annonçant des effectifs supplémentaires ou encore l'abandon de ses restructurations ou même l'augmentation générale des salaires, **non, non**, elle a déposé une DCI aux organisations syndicales à 10h00 pour une réunion à 16h00 ce même vendredi.

Notons au passage qu'une seule O.S (SUD) a été invitée à y participer en présentiel, les autres ne l'étant qu'à distance, drôle de conception de l'équité de la part de cette direction !

### **Ira-t-elle jusqu'au dépôt d'un préavis de grève ?**

Depuis de longs mois, voire années, la CGT explique, argumente, démontre le malaise grandissant des cheminots face aux réorganisations incessantes, au manque de moyens humains et financiers dégradant ainsi les conditions de vie et de travail.

Que ce soit en audience, en DCI, en instance CSSCT ou CSE, l'entreprise a toujours balayé d'un revers de main nos propositions, revendications ou même recommandations.

### **La seule chose qu'elle entend : le rapport de force !**

Il faut reconnaître que l'effet de sidération, la résignation ou le manque de perspectives n'ont pas favorisé ce rapport de force.

**Mais quand la coupe est pleine,**

**les cheminots répondent !!!**

Direction De Ligne, réorganisation du Pré-opérationnel, réorganisation du processus de commande du personnel, fin de l'autorisation de départ, manque alarmant de personnel pour combler le cadres d'organisation et accorder les demandes de congés, arrivée prochaine de la concurrence,.....

### **Autant de restructurations, problématiques qui font déborder le vase.**

Sentant bien la colère grandissante et désireuse d'éteindre le feu, la direction tente une conciliation. Elle explique comprendre la colère et assure tout faire pour combler le manque d'effectif, notamment au contrôle.

La CGT a réclamé, à de nombreuses reprises, de l'effectif, demandant l'anticipation pour ne pas revivre l'épisode douloureux des trains calés faute de conducteur.

**Il faut croire qu'ils ne retiennent jamais les leçons du passé.**

La direction met donc sur la table quelques miettes pour colmater les fuites et calmer la colère des agents !!!

**Pour la CGT, le compte n'y est pas.**

La direction a quantifié et demandé au national 52 mises en école pour combler le manque d'effectif.

**22 embauches externes seulement ont été accordées ainsi que 12 alternants, ce qui fait 34, il en manque 18 !!!** notons que le temps de formation augmentera les délais.

Précision de la direction sur les départs annoncés côté ASCT durant le 1er quadrimestre :

- 8 départs à la retraite + 4 à 5 mutations vers voyages qui anéanti encore plus ces annonces déjà insuffisantes.

- On y ajoute 23 agents ayant déjà atteint l'âge pivot fin 2020 et 60 pouvant faire valoir leur droit à la retraite. Autant dire qu'en 2021 il y aura bien plus que 8 départs à la retraite.

**52-8-4-...-...-...= ?**

En octobre 2020 la direction nous annonçait lors de la réunion de concertation de la DCI contre l'EAS un sous-effectif d'environ 40 ASCT sur la région, tout en nous annonçant seulement 14 sorties d'école en décembre 2020.

**Ceci confirme que les 52 annoncées hier sont très insuffisantes.**

**CDD ET INTÉRIM : DES CONTRATS DE PLUS EN PLUS COURTS**



Pour répondre à l'urgence, ils envisagent également d'intensifier le recours à l'interim et aux CDD seniors, et de la mise à dispo de voyages !!!

### **Précarisations de l'emploi ASCT, augmentation temporaire de l'effectif, aucune vision à long terme !!!!**

Cette gestion prévisionnelle de l'emploi en réaction en dit long sur la vision stratégique de l'entreprise. Ils ne pensent qu'économique, oubliant ainsi la production et l'organisation du travail.

### **Le résultat de cette stratégie a fait monter la colère de cheminots.**

Par manque de sérénité ou par crainte, elle explique qu'une grève serait dramatique en terme d'image face aux futurs probables concurrents et au Conseil Régional et qu'il vaut mieux dialoguer et discuter.

### **Quel culot de leur part !!!**

Depuis 2 ans, les seules réponses à nos revendications ont été « circulez, y a rien a voir, je gère... », le seul moyen restant à notre disposition : **le rapport de force.**

À cette direction d'éteindre le feu en intensifiant rapidement les recrutements, en redonnant confiance aux cheminots, en stoppant les trop nombreuses réorganisations, en stoppant le management agressif,.....bref en répondant enfin au malaise des ASCT.

**la CGT a déposé un préavis de grève contre l'EAS (toujours en vigueur), en lien avec le manque d'effectif notamment au contrôle.**

**Si le rapport de force est la seule chose que l'entreprise entend, les cheminots et La CGT continueront de prendre leurs responsabilités en assumant de se faire entendre.**



Secteur Fédéral CGT des Cheminots  
de la région Nord-Pas de Calais



## **PREAVIS DE GREVE**



A Lille le 07 décembre 2020

M. Frédéric GUICHARD  
DR Hauts-De-France

M. Raphaël RABIER  
DRH Hauts-De-France

Messieurs,

Notre organisation syndicale vous a, à de nombreuses reprises, déjà alerté sur des problèmes récurrents que rencontrent les ADC et ASCT de notre région.

Nous avons même été reçu en réunion de concertation le 28 octobre dernier.

Il en ressort que de nombreux points de désaccords persistent encore aujourd'hui. Cette situation n'a que trop duré, et la direction que vous représentez, doit prendre très au sérieux ces alertes.

Conformément aux dispositions légales du code du travail, la CGT vous dépose un préavis de grève à partir du vendredi 18 décembre 2020 à 12H, reconductible par périodes de 24h et ceci pour exiger l'obtention des revendications portées lors de la DCI.

- Apports immédiat d'ASCT par notamment l'embauche des CDD, des intérimaires et mises en place d'écoles suffisantes pour pallier au sous-effectif récurrent.
- Arrêt immédiat des circulations de trains en EAS.
- Arrêt des modifications des journées de service des ADC et des ASCT.
- Mise en place immédiate de réserves ASCT dans l'ensemble des résidences.
- Aucune sanction ne doit être prise à l'encontre d'un ADC qui refuserait de partir sans ASCT.
- Arrêt immédiat des pressions prises à l'encontre d'un ADC qui refuserait de partir sans ASCT.
- Mise en place d'une solution autre que celle qui est demandée aux agents en RHR de se restaurer dans leur chambre aussi bien en RHR qu'en coupure.

Dans l'attente que vous nous communiquiez la date et l'heure de la réunion de concertation, veuillez recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Dominique SENS

